CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E118980** **VALABLE JUSQU'AU** **29/01/2027**

ÉDITÉ LE 26/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/03/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES 531 617 173 RCS

Siret : 531 617 173 00012

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 5403556

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 06123082Q4014

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 06123082Q4014

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : PEINTURE QUESTEMBERTOISE

Z A DE KERVAULT OUEST
6 RUE ALBERT CALMETTE
56230 QUESTEMBERT

Téléphone : 02 97 26 06 46 **Fax :**

Portable : 07 86 87 19 56

Responsabilité légale :
RIO SYLVAIN GÉRANT

Site Internet : https://peinture-questembertoise.fr/

E-mail : questembertoise@orange.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 704 886 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	12	30/01/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 26/10/2026 15:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.